



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

1
**MODE
D'EMPLOI**
[page 2]

2
**INFORMATIONS
PRATIQUES**
[page 3]

3
**AMÉNAGEMENT
DES STANDS**
[page 21]

4
**RÈGLEMENT &
FORMALITÉS**
[page 26]

1



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

1

MODE D'EMPLOI

DEUX OUTILS INDISPENSABLES POUR PRÉPARER VOTRE PARTICIPATION AU SALON

1 CE GUIDE DE L'EXPOSANT REGROUPE
TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES
À LA BONNE PRÉPARATION DE VOTRE
SALON.

Ce document vous aide à organiser toutes les étapes de
réalisation de votre venue au salon.

Il est téléchargeable en accès libre depuis la page
d'accueil de votre Espace Exposant. N'hésitez pas à le
transmettre à votre standiste/décorateur.

2 LE SERVICE EXPOSANT EN LIGNE

Connectez-vous à votre espace exposant pour :

- ✓ **Valider vos documents, retrouver toutes vos informations relatives à votre participation, etc.**
- ✓ **Commander vos prestations (mobilier, traiteurs, etc.) avec la boutique en ligne jusqu'au 15 SEPTEMBRE 2021 (minuit).**

(Attention, à partir du jeudi 9 septembre 2021 à
8 heures, les prestations techniques seront
majorées).

Pour toute question : +33 (0)1 75 43 66 82

2



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

2

INFORMATIONS PRATIQUES

[pages]

• Vos contacts	4
• Lieu, comment venir ?	5-6
• Accès en période de montage/démontage	7
• Accès en période d'exploitation	8
• Horaires : montage/démontage & exploitation	10
• Livraison	11
• Accueil exposants	12
• Nettoyage, remise en état, tri des déchets	13
• Surveillance & gardiennage des stands	14
• Nettoyage de véhicules	15
• Assurance & sinistre	15
• Restauration & traiteurs	16
• Hôtes/hôtesse sur stand	17
• Location de salles de réunions	17
• Stockage sur le parc	17
• Hôtels pour votre séjour	18
• Connexion Internet sur le Parc	18
• Mesures COVID-19	18

3



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

VOS CONTACTS

ORGANISATEUR

Direction

GIE Objectif transport public
48, avenue du général Leclerc
75014 Paris - France
Tél. +33 (0)1 48 74 04 82
rencontres@gietransport.com

Stéphanie COMÈRE

Stephanie.comere@gietransport.com
Tél. +33 (0)1 48 74 04 82

Commercial & partenariats

Sabrina BENDRIS

Sabrina.bendriss@gietransport.com
Tél. +33 (0)6 43 30 99 59

Communication

Laetitia CASTIONI

Laetitia.castioni@gietransport.com
Tél. +33 (0)1 48 74 04 82

Corinne NICOLAS

Corinne.nicolas@gietransport.com
Tél. +33 (0)1 48 74 04 82

INSTALLATION TECHNIQUE

(assurance, approbation des plans...)

GESTION DES VÉHICULES D'EXPOSITION et gestion de l'espace du Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC)

Les Clés de l'Événement
26, rue Savier
92240 Malakoff - France

Bruno McKAY

Tél. +33 (0)1 42 31 22 22
bruno@lesclesdelevenement.fr

QUESTIONS DE SÉCURITÉ

(Règlement de sécurité, déclaration de matériel en fonctionnement)

Christophe GRIMAL

Chargé de Sécurité
Tél. +33 (0)6 64 34 83 66
apsi33cc@gmail.com

STANDS PRÉ-ÉQUIPÉS & COMMANDES BOUTIQUE EN LIGNE

Expose

Chloé RUGONI

+33 (0)1 75 43 66 82
chloe@service-exposant.com



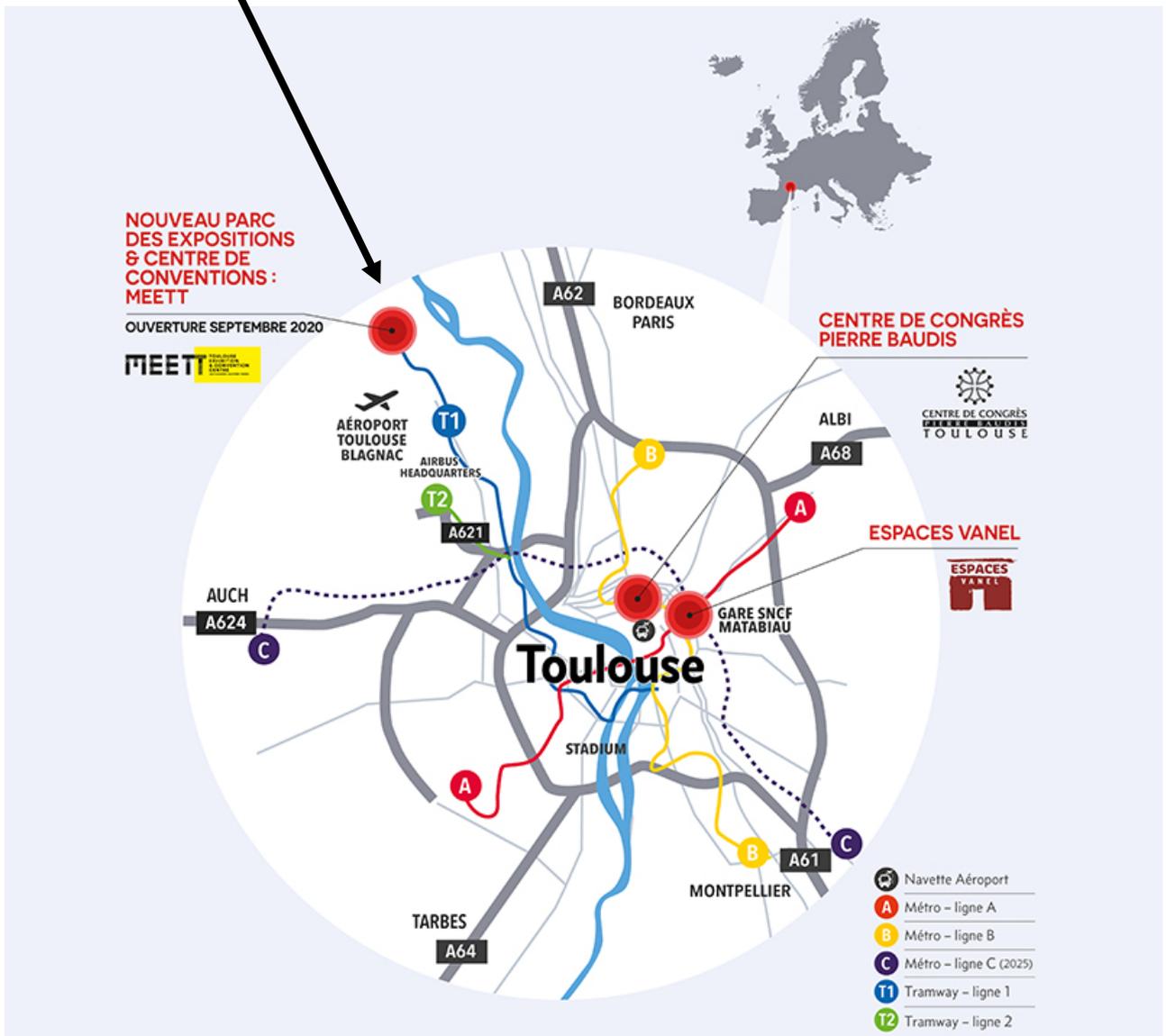
Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU, COMMENT VENIR ?

Le salon se déroule au Parc des expositions de Toulouse, **le MEET**.
Chemin de l'Enseigure
31840 Aussonne





Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

Train	Gare Toulouse Matabiau Toutes les informations sur les transports depuis la gare : https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gare/frxyt/toulouse-matabiau/transports-horaires
Tramway	Accessible en 35 min. par le tram (ligne n° 1) depuis le centre-ville. Ligne T1, direction MEETT, arrêt « Aéroconstellation ».
Bus	Ligne 30, direction MEETT, arrêt « Aéroconstellation ». Ligne 71, direction Aussonne Agassines, arrêt « Aéroconstellation ». Ligne 130, direction Beldou, arrêt « Aéroconstellation ».
Taxis	Station à l'aéroport de Blagnac. Accessible en 15 min. Tram ligne 1, direction MEETT, arrêt « Aéroconstellation ».
Aéroport international Toulouse-Blagnac	Réductions sur une très large gamme de tarifs publics (jusqu'à -15 %) sur l'ensemble des vols Air France & KLM du monde.

AIR FRANCE & Global Meetings Événement : RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC 2021
Code Identifiant : 37666AF
Valable pour transport du 21/09 au 7/10/2021

Vous pouvez réserver en ligne avec le lien ci-dessous
<http://globalmeetings.airfranceklm.com/Search/promoDefault.aspx?vendor=AFR&promocode=37666AF¤tculture=fr-FR>



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

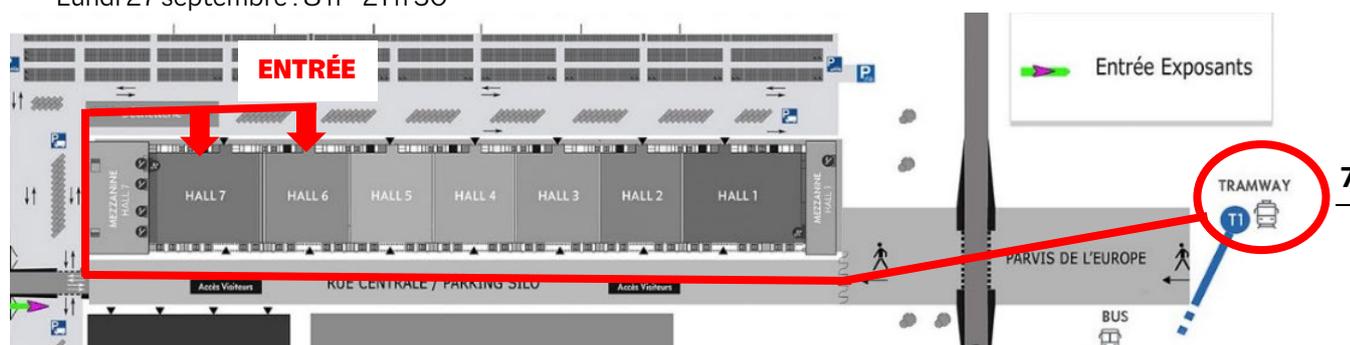
ACCÈS EN PÉRIODE DE MONTAGE & DÉMONTAGE

ACCÈS AU PARC PAR L'ENTRÉE PIÉTONS ▼

L'entrée des piétons se fait par la porte principale du parc des expositions. Sortie du Tramway Ligne 1, accès direct au MEETT. **Vous devez suivre le chemin en rouge tracé sur le schéma ci-dessous.**

Les heures d'ouverture de la porte du parc sont :

- Vendredi 24 septembre : 14 h - 21 h 30
- Samedi 25 septembre : 10 h - 20 h
- Dimanche 26 septembre : 10 h - 18 h
- Lundi 27 septembre : 8 h - 21 h 30



Nous vous rappelons que les équipements de sécurité et le port des chaussures de sécurité sont obligatoires lors du montage et du démontage de votre stand.

ACCÈS AU PARC EN VÉHICULES MOTORISÉS ▼



Pour pénétrer dans le parc en voiture TOUS vos prestataires et/ou vous devez obligatoirement être enregistrés sur la plateforme « Parking » du MEETT.

Comment m'enregistrer pour recevoir mon « Badge d'accès parking ? »

- Le responsable dossier de votre entreprise a reçu de la part de Sabrina Bendris (la responsable commerciale des RNTP) un lien Google Form lui demandant de déclarer le nombre de places de parking global **pour toutes les personnes qui viendront en véhicules motorisés** (collaborateurs, standistes, coursiers, fleuristes...) dont vous avez besoin pour le montage, l'exploitation et le démontage.
- Si vous avez saisi le Google Form, vous recevrez un email du MEETT vous invitant à saisir les infos relatives aux véhicules et pourrez générer **votre QR CODE d'accès indispensable pour entrer sur le parc.**



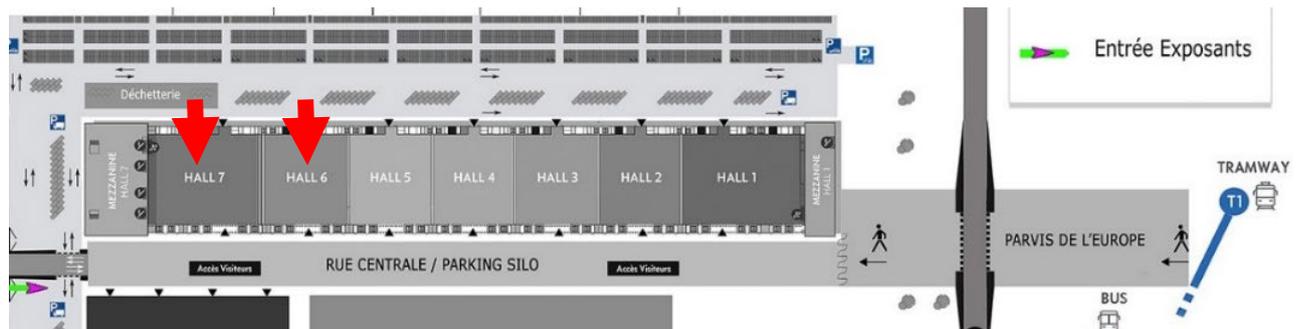
Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCÈS AU HALL ▼

L'accès se fait par les halls 6 ou 7. Repérez sur le plan dans quel hall se situe votre stand et entrez directement par la bonne porte pour gagner du temps !



L'organisateur appliquera la réglementation en vigueur relative au Covid-19 pour l'accès au hall. Une communication spécifique sur ce point sera adressée aux exposants.

8

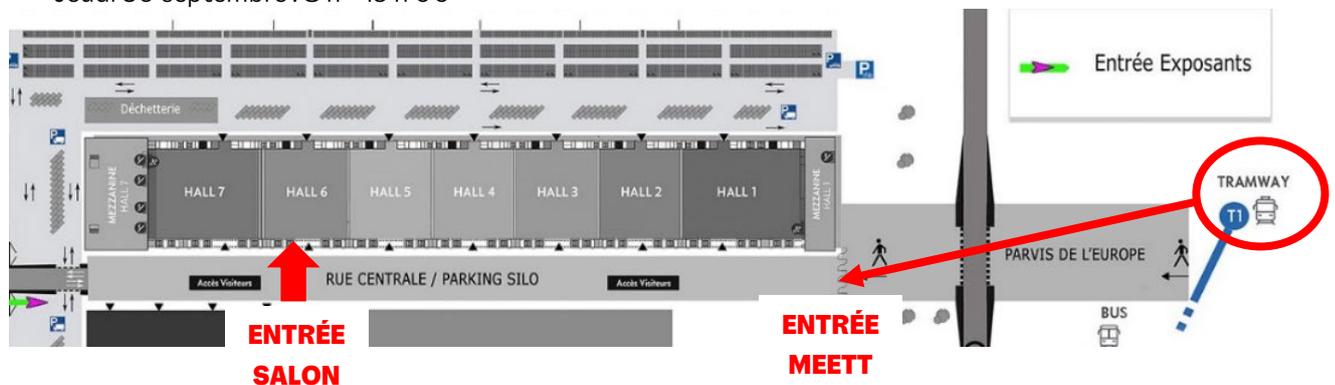
ACCÈS EN PÉRIODE D'EXPLOITATION

ACCÈS AU PARC PAR L'ENTRÉE PIÉTONS ▼

L'entrée des piétons se fait par la porte principale du parc des expositions. Sortie du Tramway Ligne 1, accès direct au MEETT.

Les heures d'ouverture de la porte du parc sont :

- Mardi 28 septembre : 7 h 30 - 19 h 30
- Mercredi 29 septembre : 7 h 30 - 19 h 30
- Jeudi 30 septembre : 8 h - 15 h 00





Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

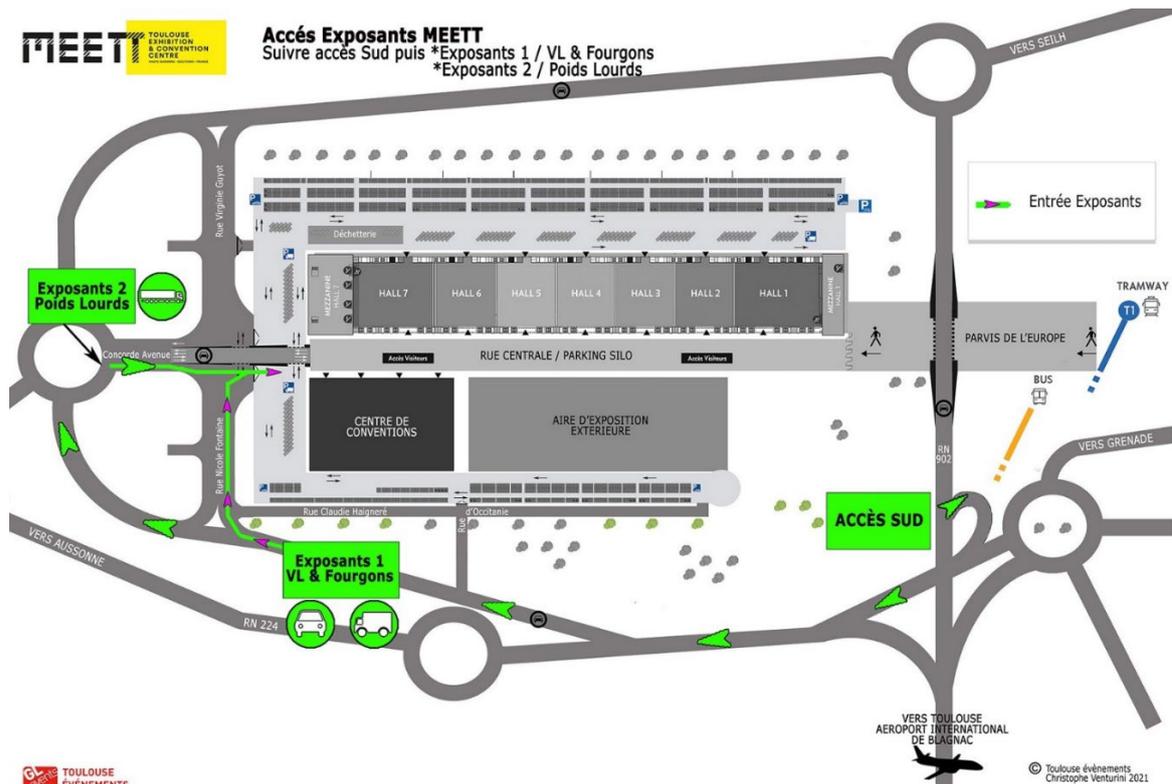
INFORMATIONS PRATIQUES

ACCÈS AU PARC EN VÉHICULES MOTORISÉS ▼

! Pour pénétrer dans le parc en voiture TOUS vos prestataires et/ou vous devez obligatoirement être enregistrés sur la plateforme « Parking » du MEETT.

Comment m'enregistrer pour recevoir mon « Badge d'accès parking ? »

- Le responsable dossier de votre entreprise a reçu de la part de Sabrina Bendris (la responsable commerciale des RNTP) un lien Google Form lui demandant de déclarer le nombre de places de parking global **pour toutes les personnes qui viendront en véhicules motorisés** (collaborateurs, standistes, coursiers, fleuristes...) dont vous avez besoin pour le montage, l'exploitation et le démontage.
- Si vous avez saisi le Google Form, vous recevrez un email du MEETT vous invitant à saisir les infos relatives aux véhicules et pourrez générer **vosre QR CODE d'accès indispensable pour entrer sur le parc.**



L'accès au parc en période d'exploitation se fait sur présentation du « Badge exposant » à l'entrée unique du salon hall 6. **Les badges seront à imprimer via votre Espace exposant à partir de début septembre.**



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCÈS AU HALL ▼

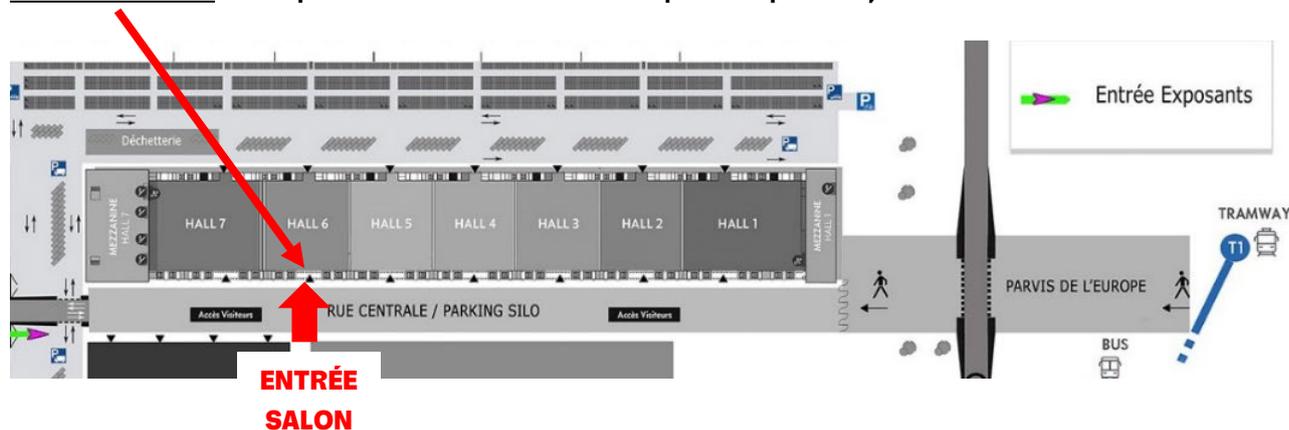
Pour pénétrer à l'intérieur des halls d'exposition, toutes les personnes doivent être munies d'un badge d'accès exposant des RNTP 2021. Selon la superficie de votre stand, vous bénéficiez d'un quota de « Badges exposants ».

- De 9 m² à 18 m² 7 badges
- De 27 m² à 149 m² 15 badges
- De 150 m² et plus 40 badges



Tous vos badges seront à renseigner (prénom et nom), à télécharger et à imprimer à partir de début septembre, depuis votre Espace Exposants.

L'entrée au salon des exposants et visiteurs se fait uniquement par la façade du hall 6.



HORAIRES : MONTAGE/DÉMONTAGE & EXPLOITATION

DATES ET HEURES DE MONTAGE ▼

	Arrivée des véhicules exposés	Livraison des surfaces nues et installation	Livraison des surfaces équipées
MONTAGE			
Vendredi 24 septembre	15h00 - 20h00	16h00 - 20h00	-
Samedi 25 septembre	8h00 - 20h00	8h00 - 20h00	-
Dimanche 26 septembre	8h00 - 20h00	8h00 - 20h00	-
Lundi 27 septembre	-	8h00 - 20h00	11h00- 20h00



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HEURES OUVERTURE/FERMETURE ▼

	Ouverture aux exposants	Ouverture aux visiteurs	Fermeture aux visiteurs	Fermeture aux exposants
Mardi 28 septembre	7h30	9h00	18h30	19h00
Mercredi 29 septembre	8h00	9h00	18h30	19h00
Jeudi 30 septembre	8h30	9h00	14h00	20h00

DATES ET HEURES DE DÉMONTAGE ▼

Jeudi 30 septembre	14h00 - 20h00
Vendredi 1^{er} octobre	8h30 - 13h00



Les stands seront démontés après la fermeture du salon aux visiteurs. La sortie des véhicules d'exposition se fera à partir de 17h00.

LIVRAISON

11

- **L'exposant ou son représentant pourvoit à l'expédition, au transport et à la réception de ses colis**, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu à l'arrivée. Si l'exposant, ou son représentant, n'est pas présent pour recevoir une livraison sur le site du salon, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable de la perte ou de la dégradation de tout ou partie de cette livraison.
- Tous les colis doivent être déballés à l'arrivée et les emballages vides évacués par l'exposant ou son transitaire hors de l'enceinte du salon, avant le mardi 28 septembre 2021 à 9h00. L'organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure pour assurer l'exécution de cette prescription aux frais et risques de l'exposant.
- Pendant les périodes de montage et de démontage, l'exposant ne doit pas obstruer les allées et les voies de circulation. En aucun cas, il ne doit gêner ses voisins.

Adresse de livraison des marchandises sur le salon :

RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC

MEETT - Parc des Expositions

Nom de votre société

Hall / numéro de votre stand

Chemin de l'Enseigne

31840 Aussonne // FRANCE



En période d'ouverture de salon, pour des raisons de sécurité, privilégiez les livraisons le matin. **Assurez-vous de la présence d'une personne sur le stand pour la réception et n'oubliez pas de communiquer à vos livreurs votre numéro de hall et de stand. Pour accéder au Parc votre livreur devra avoir un QR Code (à commander depuis la plateforme dédiée aux parkings).**



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

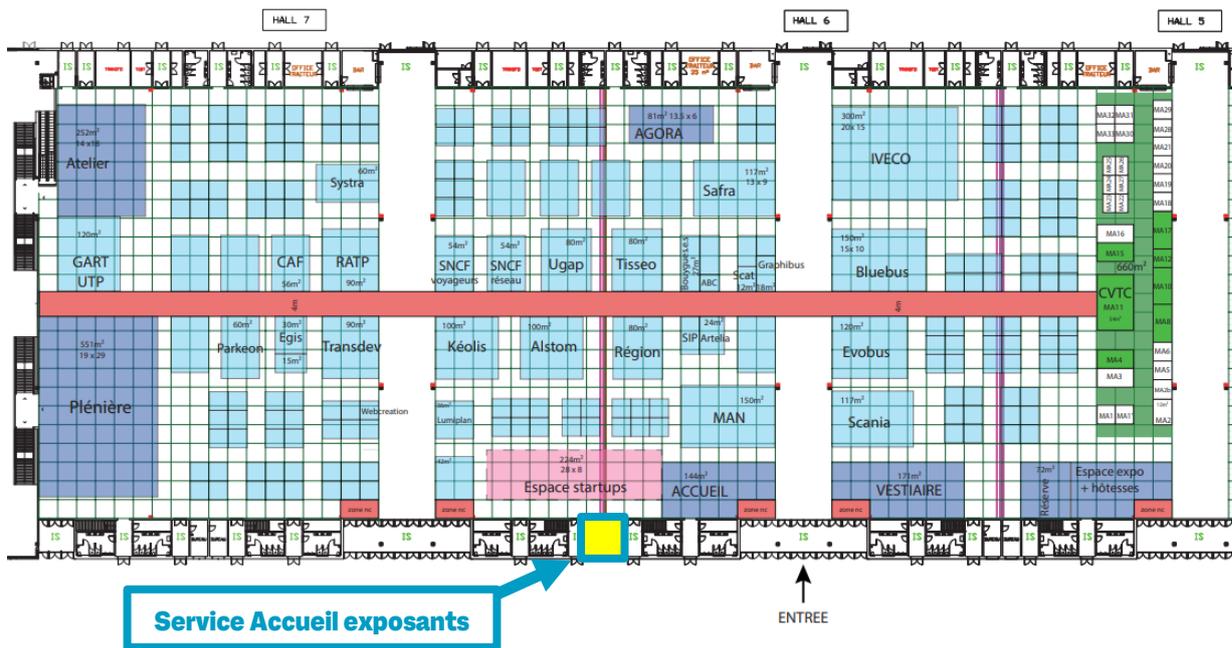
GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCUEIL EXPOSANT

L'accueil exposant est situé à gauche en entrant dans le hall 6. Il répondra à vos besoins en matière de commande de mobilier, consommables...

	Montage	Ouverture du salon
Vendredi 24 septembre	Joindre l'accueil exposant au : +33 (0)1 75 43 66 82	
Samedi 25 septembre	8h00 - 20h00	
Dimanche 26 septembre	8h00 - 20h00	
Lundi 27 septembre	8h00 - 20h00	
Mardi 28 septembre	7h30 - 12h00	
Mercredi 29 septembre		Joindre l'accueil exposant au : +33 (0)1 75 43 66 82
Jeudi 30 septembre		Joindre l'accueil exposant au : +33 (0)1 75 43 66 82



NETTOYAGE, REMISE EN ÉTAT, CONSIGNE TRI DES DÉCHETS

NETTOYAGE DES HALLS & DES STANDS EN MONTAGE & DÉMONTAGE ▼

DURANT LES PÉRIODES DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE

DURING SETTING UP AND DISMANTLING

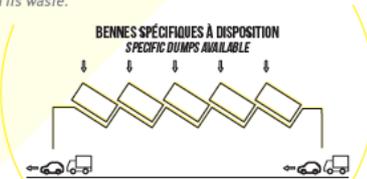
OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE EN LIBRE-SERVICE
THE RECYCLING CENTER IS OPEN IN SELF-SERVICE

Je dépose mes déchets à la **déchetterie** en triant :
I dump my waste at the recycling center by sorting:

-  **DIB (Déchet Industriel banal)**
Ordinary Industrial Waste (OIW)
-  **Bois**
Wood
-  **Bouteilles en verre**
Glass bottles
-  **Cartons**
Cardboard

Sont interdits : peinture, huile, hydrocarbure et déchets ne provenant pas de l'exposition / la manifestation. Il est par ailleurs interdit de venir de l'extérieur avec ses déchets.
Prohibited: paint, oil, hydrocarbons, waste not originating from the exhibition / event. It is also forbidden to come from outside with its waste.

BENNES SPÉCIFIQUES À DISPOSITION
SPECIFIC DUMPS AVAILABLE



LE SOIR DE LA VEILLE D'OUVERTURE ET LE SOIR DU DÉMONTAGE

THE EVENING OF THE DAY BEFORE THE OPENING AND THE EVENING OF THE DISMANTLING

Je dépose le soir dans les allées, par stand :
I leave the evening in the aisles, per stand:

-  **2 sacs poubelles 50 litres fermés**
2 closed 50 liters garbage bag
-  **Bouteilles en verre**
Glass bottles
-  **Cartons pliés**
Flatened cardboard boxes

Tout déchet laissé sur place fera l'objet d'une **facturation supplémentaire** au tarif en vigueur.
Any waste left on site will be subject to additional billing at the current rate.



La déchetterie est ouverte aux heures du salon.

Tous les stands, matériels, marchandises et détritres de tout genre (adhésifs, moquettes...) doivent être impérativement retirés en fin de salon. Les déchets ne rentrant pas dans les catégories du schéma ci-dessus (verre, moquette...) devront être évacués par l'exposant.

Les délais de démontage expirés, l'organisateur pourra prendre aux frais, risques et périls de l'exposant, toutes les mesures qu'il jugera utiles pour l'évacuation des matériels et détritres restant sur l'emplacement ainsi que la destruction des structures et décors de quelque nature que ce soit qui n'auront pas été démontés.

 **Si vous faites appel à un décorateur, assurez-vous que son devis comporte bien les mentions enlèvements des déchets.**



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

NETTOYAGE DES HALLS & DES STANDS EN EXPLOITATION ▼

LE SOIR EN EXPLOITATION PUBLIC

THE EVENING OF OPENING PERIOD

Les déchets doivent être déposés **dans les allées** après le départ des visiteurs :

The waste must be left in the aisles after the departure of the visitors:



1 sac poubelle de 50 litres fermé
1 closed 50 liters garbage bag



Verre
Glass



Cartons pliés
Flatened carboard boxes

La déchetterie est ouverte aux heures du salon :

- Le nettoyage des halls, et des allées est effectué par l'organisateur chaque matin avant l'ouverture ou chaque soir après la fermeture aux visiteurs et exposants.
- Vous avez un stand nu, la remise en état des stands et le nettoyage quotidien ne sont pas inclus dans votre inscription.
- Vous avez réservé un stand équipé, le nettoyage quotidien de votre stand est inclus : retrait du film plastique sur la moquette et aspiration des sols. Chaque jour la prestation comprend l'aspiration du sol, le vidage des corbeilles à papier et l'essuyage des meubles.

14



Si vous avez un stand nu, commandez la prestation de nettoyage quotidien de votre stand depuis votre Espace privé > infos pratiques > Nettoyage stand.

En fin de ce guide figurent les consignes du MEETT sur le tri des déchets, accrochez ce document dans la réserve de votre stand et transmettez-la à vos prestataires.

SURVEILLANCE & GARDIENNAGE DES STANDS

GARDIENNAGE DES STANDS ▼

- La surveillance générale du salon est assurée par l'organisateur, dans les meilleures conditions, mais il s'agit là d'une obligation de moyens.
- Les parkings ne sont pas gardés, les objets de valeurs à l'intérieur des véhicules ne doivent pas être laissés apparents afin d'éviter d'attirer les convoitises.
- **L'exposant prévoyant une surveillance particulière sur son stand doit commander son gardiennage depuis la boutique en ligne du salon. Pour des raisons de sécurité, seul le prestataire exclusif est autorisé à exercer du gardiennage sur les stands aux heures de fermeture du salon.**



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

- L'exposant est responsable de ces opérations sur son stand et doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger ses matériels et les évacuer dès le soir de la fermeture s'il n'envisage pas de surveillance.
- Les réserves de stands ne sont pas des locaux sécurisés.



Si vous avez besoin de prestation spécifique de gardiennage (présence le jour ou la nuit), vous devez passer par le prestataire qui présente toutes les garanties professionnelles imposé par le Parc. Commandez vos prestations depuis la boutique en ligne de l'espace exposant.

PRÉVENTION DES VOLS ▼

En raison de la recrudescence des vols constatés en période de montage, d'ouverture et de démontage, des règles élémentaires doivent être appliquées par l'exposant :

- Évitez de laisser vos cartons d'invitations sur les meubles d'exposition, rangez-les dans un meuble fermant à clé.
- Ne laissez pas vos effets personnels en évidence (portefeuilles, sacs à main, sacoches...)
- Surveillez toujours vos téléphones portables.
- Le soir, rangez tous les objets de valeur (ordinateurs, portables, tablettes) dans un lieu fermant à clés ou emportez-les.
- Pendant les périodes de montage et de démontage, une personne doit être continuellement présente sur le stand. Cette personne est votre seule garantie contre le vol.

15

NETTOYAGE DES VÉHICULES

Pour poser une question ou obtenir un devis pour un nettoyage de véhicules, contactez Bruno Mc Kay.
Tél. +33 (0)1 42 31 22 22, email : bruno@lesclesdelevenement.fr

ASSURANCE

Les exposants restent seuls responsables des dommages (corporels, matériels, immatériels) qui peuvent être causés à eux-mêmes ou à autrui, et notamment à leurs préposés, au matériel, aux agencements et aux marchandises leur appartenant ou leur étant confiés.

L'organisateur prend en charge l'assurance globale de l'exposition en responsabilité civile et incendie. Il appartient à chaque exposant de prendre pour son compte les assurances complémentaires qu'il juge nécessaires.

Les exposants doivent impérativement souscrire à leurs frais une assurance tous risques et une assurance responsabilité civile pour toute la durée de la manifestation - et ce, du début du montage jusqu'à la fin du démontage.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

- Ces assurances obligatoires devront garantir :
- les marchandises exposées, les agencements et les installations de stand, les échantillons et accessoires, les emballages,
- la responsabilité civile de l'exposant à l'égard des tiers.

Ni l'organisateur, ni le MEETT ne peuvent être tenus responsables des vols, des pertes, avaries et tous autres dommages et dégradations des biens personnels des exposants, ni pendant les horaires d'exploitation, ni pendant l'installation et le démontage des stands, pour quelque cause que ce soit.



Pour exposer vous devez obligatoirement valider votre attestation d'assurance dans votre Espace privé exposant.

SINISTRES ▼

En cas de perte ou de vol, il est conseillé à l'exposant de se rendre au Bureau de Police faire une déclaration. Le MEETT dépend de la police municipale d'Aussonne.

POLICE MUNICIPALE - MAIRIE D'AUSSONNE

Place de la Mairie - 31840 AUSSONNE
Tél. 05 62 13 47 20

GENDARMERIE DE BEAUZELLE

50 rue de la République - 31700 BEAUZELLE
Tél. 05 62 74 51 70

16

RESTAURATION & TRAITEURS

RÉCEPTIONS, COCKTAILS ET RESTAURATION SUR STAND ▼

Le MEETT de Toulouse impose au GIE Objectif transport public de passer par le prestataire traiteur agréé pour répondre aux demandes de réception des exposants. **Vos commandes de viennoiseries, plateaux repas, plateaux cocktails, plateaux petits four, etc. doivent être passées depuis votre espace exposant. Aucun traiteur extérieur ne pourra avoir accès au parc.**

Si vous avez des demandes spécifiques, nous vous invitons à contacter :

Jérôme LAGARDE

Responsable restauration F&B Parc des Expositions

Tél. +33 (0)1 05 62 25 45 20

Jerome.lagarde@gl-events.com



Pour vos commandes de consommables type eau, biscuits sucrés, salés, gobelets, café, thé... vous pouvez commander sur la boutique en ligne accessible depuis votre Espace privé exposant et vous faire livrer directement sur votre stand.

Pour info, retrouvez dans la rubrique **4 Règlements/Formalités** le protocole sanitaire applicable aux traiteurs de l'événementiel (en date du 17/05/2021).



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

RESTAURATION SUR LE PARC DES EXPOSITIONS ▼

Le MEETT propose **plusieurs points de restauration** dans le hall et sur le parc.

- **Hall 6 : un bar dédié au snacking ouvert toute la journée.**
- **Allée centrale, le restaurant « Les Bistrots »** qui propose 200 places assises en intérieur et 180 places assises à l'extérieur. **Les réservations seront prises à partir du lundi 6 septembre.**

Coralie GUERE
Responsable restauration

Tél. +33 (0)6 27 70 32 58
c.guere@groupepergo.fr

HÔTES & HOTESSES SUR STAND

Si vous souhaitez réserver des hôtes(se)s pour des missions d'accueil sur votre stand, de distribution de flyers... à temps plein ou à mi-temps, durant un ou plusieurs jours, vous avez deux solutions. Vous pouvez :

- Commander directement la prestation depuis votre espace privé exposant. Il s'agit du prestataire en lien avec le MEETT (parc des expositions).
- Passer par ACDICOM, agence toulousaine d'événementiel (prestataire indépendant du MEETT). Plus d'info ici : <https://www.acdicom.fr/>

Marion DEBEVE
8 avenue du Parc
31500 Toulouse

contact@acdicom.fr
Tél. +33 (0)6 68 76 57 83
Tél. +33 (0)5 61 42 38 11

17

LOCATION DE SALLES DE RÉUNIONS

Si vous avez besoin d'organiser une réunion, le MEETT peut vous louer des salles de différentes capacités. Si vous souhaitez recevoir une proposition de location de salles, adressez votre demande à :

Vanessa PYCK
Chef de Projets | Toulouse Événements

vanessa.pyck@gl-events.com
+33 (0)5 62 25 45 11 ou +33 (0)6 70 47 43 76

STOCKAGE SUR LE PARC

Veillez noter que le MEETT ne dispose pas de lieu de stockage sur le parc des expositions.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

HÔTEL POUR VOTRE SÉJOUR

Nous mettons à votre disposition la plateforme de réservation hôtelière Revolugo. Vous pouvez y retrouver les hôtels, de différents niveaux, les plus proches du parc et offrant le meilleur rapport qualité/prix.

<https://www.rencontres-transport-public.fr/informations-pratiques/hebergement/>

CONNEXIONS INTERNET SUR LE PARC

Si vous souhaitez bénéficier d'un accès à Internet, vous devez commander une prestation. Les prix ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent varier avec ceux affichés dans la boutique en ligne.



Cette prestation est à commander directement depuis votre Espace Exposant.

18

MISE EN PLACE DES MESURES COVID-19

MESURES MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATEUR ▼

La sécurité sanitaire de tous les publics (exposants, visiteurs, prestataires...) est la priorité absolue du GIE Objectif transport public. Suivant les recommandations gouvernementales en la matière, l'organisateur appliquera les règles édictées dans le « Le protocole sanitaire pour l'événementiel professionnel ». Les mesures suivantes seront appliquées :

- **Présentation obligatoire du pass sanitaire pour pénétrer dans le salon pour tous les visiteurs. Les salariés des prestataires, les exposants et les intervenants sont dispensés de présenter leur pass sanitaire pour entrer dans le hall.**
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du salon ainsi qu'aux points de forte affluence (espaces de conférences, espace Agora...)
- Organisation des flux visant à limiter les croisements.
- Mise en place d'entrée distincte de la sortie matérialisée sur le plan.
- Affichage des rappels des consignes sanitaires et de la jauge d'accueil maximale du salon.

Règles en vigueur au 17 mai 2021. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer et seront réactualisées si besoin.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

MESURES À METTRE EN PLACE SUR VOTRE STAND ▼

Il est obligatoire de :

- Désinfecter systématiquement les éventuels objets manipulés (suite à une démonstration par exemple), après chaque utilisation.
- Désigner pour votre structure un référent COVID-19.
- Demander aux prestataires intervenant sur votre stand de désigner aussi un référent COVID-19.

Dans la mesure du possible il est fortement conseillé de :

- De mettre à disposition du gel hydro-alcoolique pour les participants visitant votre stand.
- Dématérialiser les catalogues, flyers et autres.

PLAN SANITAIRE MEETT SPECIAL COVID-19 ▼

Pour info, les mesures ci-dessous sont appliquées d'ores et déjà par le MEETT de Toulouse.

<h3>Protéger </h3> <p>Equiper nos équipes et nos prestataires de dispositifs de protections spécifiques.</p> <p>Former nos équipes aux enjeux liés aux Covid-19.</p> <p> S'assurer que le virus ne se propage pas sur nos sites.</p> <ul style="list-style-type: none">  Port du masque obligatoire pour toute personne sur site (à la charge de l'organisateur pour les participants)  Mise à disposition de gel hydroalcoolique aux entrées et lieux stratégiques des bâtiments  Installation de protection plexiglass 	<h3>Nettoyer </h3> <p>Augmenter la fréquence du nettoyage et cibler les zones sensibles (sanitaires, points de contact...).</p> <p> Assurer une désinfection régulière des espaces</p> <ul style="list-style-type: none">  Fréquence accrue du nettoyage et de l'évacuation des déchets, mise en place de poubelles fermées  Désinfection des zones de contact ascenseurs, rampes d'escaliers / escalators, poignées de portes, banques d'accueil ...  Focus blocs sanitaires Nettoyage renforcé, mise à disposition de gel hydroalcoolique, arrêt des sèche mains soufflant et remplacement par essuie-mains à usage unique
---	---



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES

Réguler les flux

Adapter nos bâtiments et gérer les flux de circulation aux circonstances.

 Organiser le parcours des usagers des sites



Ajustement de la capacité maximale d'accueil

neutralisation d'un siège entre deux groupes, comptage à l'entrée et à la sortie des bâtiments



Aération des bâtiments

renforcement des fréquences de ventilation, ouverture des portes extérieures



Distanciation des usagers

marquage au sol aux emplacements névralgiques (entrées, ascenseurs, escalators...)



Adaptation de l'offre

restauration privilégier les plateaux ou paniers repas et le service à l'assiette ou à la personne

Inform

Rappeler les règles d'hygiène et de distanciation à appliquer sur les sites de Toulouse Evénements.

 Communiquer pour garantir l'adhésion de tous



Affichage des gestes

barrières aux points névralgiques des bâtiments



Marquages au sol pour

visualiser la distanciation



Annonces sonores

envisageables sur les salons professionnels et grand public



Désignation d'un référent

au sein du site et de l'organisateur, spécifique Covid-19



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

AMÉNAGEMENT DES STANDS

3

AMÉNAGEMENT DES STANDS

[pages]

• Vous avez réservé une surface nue	22
• Vous avez réservé un stand équipé	23
• Vous êtes une start up	24
• Vous exposez sur l'espace Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC)	25



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

AMÉNAGEMENT DES STANDS

VOUS AVEZ RESERVÉ UNE SURFACE NUE

Surface nue minimum de 55 m²

Les prestations incluses dans la location de votre surface :

- Espace matérialisé au sol par un traçage.

Les étapes de préparation de l'aménagement de votre stand ▼

1^{ère} étape : votre attribution de surface

- Votre responsable commercial a validé avec vous votre emplacement dans le hall.
- Ce plan vous permet de préparer l'aménagement de votre stand avec le décorateur de votre choix.

2^{ème} étape : le contrôle de votre plan

- Retrouvez vos documents à valider (Notice de sécurité et assurance).
- Le plan de décoration de votre stand doit être soumis pour acceptation au Service Architecture & Décoration du salon **avant le vendredi 3 septembre 2021**.

SERVICE ARCHITECTURE & DÉCORATION DES RENCONTRES 2021

Bruno McKay

Les Clés de l'Événement
26 rue Savier - 92240 Malakoff
bruno@lesclesdelevenement.fr
Tél. 01 42 31 22 22



Prenez connaissance de toutes les règles à suivre dans « Le Règlement de décoration & d'architecture » dans la partie « Règlement & Formalités » de ce document.

3^{ème} étape : validation de vos documents de sécurité, commande de vos prestations techniques (branchements électriques, téléphonie, parking...) et logistiques (traiteur, hôtel, gardiennage...)

- Toutes les prestations à réserver sont à commander dans votre Espace Exposant.

Depuis votre Espace Exposant, vous pouvez gérer l'intégralité de votre participation au salon. Consultez-le régulièrement !



Si vous confiez à un standiste l'achat direct de vos prestations depuis votre Espace Exposant, vous devez impérativement lui confier votre identifiant et votre mot de passe. L'organisateur ne donnera jamais vos codes à votre prestataire.

4^{ème} étape : votre installation sur le salon.

- Le vendredi 24 septembre de 16h00 à 20h00, samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 septembre de 8h00 à 20h00.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

AMÉNAGEMENT DES STANDS

VOUS AVEZ RESERVÉ UN STAND ÉQUIPÉ

Surface aménagée d'un ou de 2 côtés ouverts, obligatoire pour les stands de 9 m² à 54 m².

Les prestations incluses dans la location de votre stand équipé :

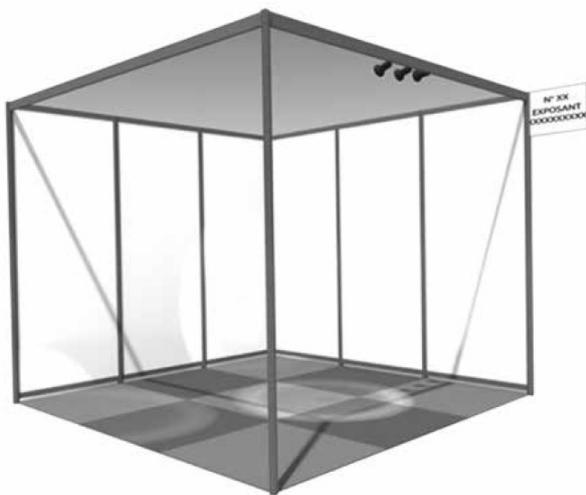


Photo non contractuelle

- Structure en aluminium de 2,50 m de hauteur.
- Cloisons de séparation avec les espaces mitoyens en mélaminé.
- Moquette grise au sol.
- Enseigne exposant avec n° de stand.
- Coffret électrique de 3Kw*.
- Éclairage par spot sur rail, 3 spots pour 9 m².
- Nettoyage quotidien et remise en état en veille d'ouverture.

*Augmentation de puissance auprès du service exposant.

23

Les étapes de préparation de l'aménagement de votre stand ▼

1^{ère} étape : votre attribution de stand

- Votre responsable commercial a validé avec vous votre emplacement dans le hall.

2^{ème} étape indispensable : choix de votre aménagement et validation de vos documents de sécurité dans votre Espace Exposit.

- Retrouvez vos documents à valider (Notice de sécurité et assurance).
- Choisissez et validez votre aménagement et la raison sociale de votre enseigne.

3^{ème} étape : commande de vos prestations techniques (alimentation électrique, téléphonie, parking...) et logistiques (traiteur, hôtel, gardiennage...)

- Toutes les prestations à réserver sont à commander dans votre Espace Exposit.

Depuis votre Espace Exposit, vous pouvez gérer l'intégralité de votre participation au salon. Consultez-le régulièrement !

4^{ème} étape : livraison de votre stand le lundi 27 septembre 2021 à partir de 11h00.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

AMÉNAGEMENT DES STANDS

VOUS ÊTES UNE START UP

- Surface aménagée de 6 m².
- Moquette au sol.
- Un comptoir d'accueil.
- Deux tabourets hauts.
- Enseigne exposant avec votre raison sociale.
- Un branchement électrique de 3 Kw.
- Éclairage 2 spots sur rail.
- Une connexion Internet wifi partagée par l'ensemble de l'espace start up.
- Un nettoyage quotidien et remise en état en veille d'ouverture.

Les étapes de préparation de l'aménagement de votre stand ▼

1^{ère} étape : votre attribution de stand

- Votre responsable commercial a validé avec vous votre emplacement dans l'Espace Start up.

2^{ème} étape indispensable : choix de votre aménagement et validation de vos documents de sécurité dans votre Espace Expositant.

- Retrouvez vos documents à valider (Notice de sécurité et assurance).
- Choisissez et validez votre aménagement et la raison sociale de votre enseigne.

3^{ème} étape : commande de vos prestations techniques (alimentation électrique, téléphonie, parking...) et logistiques (traiteur, hôtel, gardiennage...)

- Toutes les prestations à réserver sont à commander dans votre Espace Expositant.

[Depuis votre Espace Expositant, vous pouvez gérer l'intégralité de votre participation au salon. Consultez-le régulièrement !](#)

4^{ème} étape : livraison de votre stand le lundi 27 septembre 2021 à partir de 11h00.

24



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

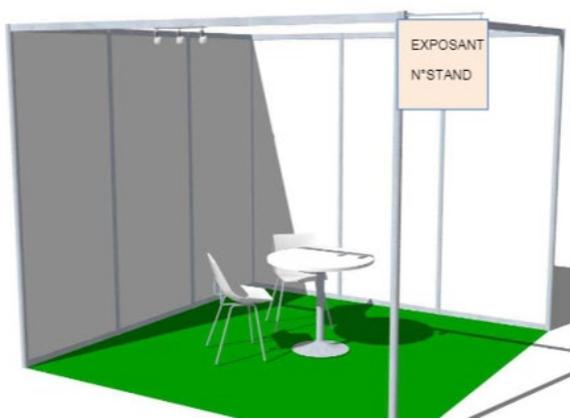
GUIDE DE L'EXPOSANT

AMÉNAGEMENT DES STANDS

VOUS EXPOSEZ SUR L'ESPACE CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES (CVTC)

Surface aménagée de 9 à 18 m².

Les prestations incluses dans la location de votre stand équipé :



- Structure en aluminium de 2,50 m de hauteur, remplissage en mélaminé blanc.
- Moquette sol.
- Un ensemble mobilier comprenant une table et deux chaises.
- Une enseigne drapeau avec impression numérique à votre nom recto/verso et numéro de stand.
- Éclairage par spot sur rail.
- Remise en état en veille d'ouverture et nettoyage quotidien (poubelle ramassée, moquette aspirée).
- **Attention : pas de bloc électrique compris.** Vous pouvez le commander dans votre Espace Expositant.

25

Les étapes de préparation de l'aménagement de votre stand ▼

1^{ère} étape : votre attribution de stand

- Votre emplacement dans le hall a été validé avec l'agence *Les Clés de l'Événement*.

2^{ème} étape indispensable : choix de votre aménagement et validation de vos documents de sécurité dans votre Espace Expositant.

- Retrouvez vos documents à valider (Notice de sécurité et assurance).
- Choisissez et validez votre aménagement et la raison sociale de votre enseigne.

3^{ème} étape : commande de vos prestations techniques (alimentation électrique, téléphonie, parking...) et logistiques (traiteur, hôtel, gardiennage...)

- Toutes les prestations à réserver sont à commander dans votre Espace Expositant.

Depuis votre Espace Expositant, vous pouvez gérer l'intégralité de votre participation au salon. Consultez-le régulièrement !

4^{ème} étape : livraison de votre stand le lundi 27 septembre 2021 à partir de 11h00.

Votre interlocuteur privilégié pour cet espace est : Bruno McKay
Tél. +33(0)1 42 31 22 22 - bruno@lesclesdelevenement.fr



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

4

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

[pages]

• Règlement de décoration & d'architecture	27
• Règlement général du Salon > Vous reporter à votre bon de commande.	-
• Notice de sécurité : exposants	33
• Accessibilité des personnes handicapées au sein des salons	34
• Déclaration de matériel en fonctionnement	36
• Fiche véhicules exposés	37
• Badge montage/démontage	38
• Plan sanitaire MEETT spécial COVID-19	32



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

RÈGLEMENT DE DÉCORATION & D'ARCHITECTURE

Le règlement de décoration et d'architecture des Rencontres Nationales du Transport Public 2021 recense les normes de présentation et d'aménagement des stands établies pour garantir la bonne tenue du salon et un confort de visite optimal. Les stands réutilisés sont soumis au Règlement d'Architecture 2021 comme les stands nouvellement construits. Ils doivent respecter les retraits et hauteurs demandés et doivent être validés par le Service Architecture. Aucun accord passé entre exposants ne sera autorisé, seul le Service Architecture ou l'organisateur sera habilité à pouvoir déroger après une demande écrite.

Pour une tenue du Salon conforme aux règles de sécurité, il est obligatoire de soumettre, pour accord, par courrier ou email les plans d'aménagement du stand. Ceux-ci devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Plan « vue de dessus » orienté par rapport aux stands situés à proximité, avec les mentions d'échelle, de cotes et du positionnement des retraits mitoyenneté + allée).
- Plan « en coupes » avec les mentions d'échelle, de cotes et de hauteurs des volumes projetés.

Tout projet qui ne respecterait pas les règles fixées sera refusé et à fortiori, tout stand monté sans accord du Service Architecture des Rencontres nationales du transport public 2021 faire l'objet d'une mise en conformité ou pourra être démonté, aux frais de l'exposant.

27

SERVICE ARCHITECTURE RNTP 2021

Bruno McKay

Les Clés de l'Événement

26 rue Savier - 92240 Malakoff

bruno@lesclesdelevenement.fr

Tél. 01 42 31 22 22



Les projets de stands doivent impérativement être validés auprès de Bruno McKay avant le vendredi 3 septembre 2021, au plus tard :

bruno@lesclesdelevenement.fr

ou par courrier à l'adresse postale ci-dessus.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT DES STANDS & INSTALLATION DES MATÉRIELS

• ACCÈS AUX HALLS

Veuillez noter la dimension des **portails des halls** qui est **de 3,5 m de largeur X 6 m de hauteur** (pour 4 m X 6,4 m au réel).



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

• CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT : HAUTEUR DES STANDS ET ENSEIGNES



Les élingues situées au-dessus des stands doivent respecter les dimensions suivantes :

- **Bas de signalétique élinguée à plus de 5 m du sol.**
- **Retrait par rapport au bord du stand : au moins 1 m.**

Dans la mesure du possible et en fonction du plan d'implantation, il faut privilégier la mise en place de point droit.

Les accrochages aux structures des halls (élingages) sont soumis à l'autorisation préalable du MEETT et ne peuvent être réalisés que par lui.

Hauteur maximale des cloisons des stands et supports publicitaires : 3,20 m (hauteur donnée par rapport au sol du hall).

Toute construction plus haute (5,5 m maximum) est soumise à l'accord écrit de l'organisateur, et doit être faite en observant un retrait de 2 m par rapport aux bords du stand.

Les stands à étage ne sont pas autorisés.

L'organisateur se réserve le droit de faire modifier tout projet qui ne remplirait pas les critères précédemment énoncés ou qui nuirait à la visibilité des stands voisins ou de l'exposition générale.

Un projet considéré comme ne remplissant pas les critères, et devant être retravaillé, doit être présenté à nouveau au plus tard le **lundi 13 septembre 2021**.

• CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT : AMÉNAGEMENT EN FAÇADE

L'édification de mur ou d'écran constitués par des cloisons ou des parois de bureaux ou locaux annexes, nuisant à la vue d'ensemble des halls, masquant les stands voisins ou entravant la libre circulation des visiteurs sur le stand est interdite.

En cas de vis-à-vis, les cloisons ne doivent pas fermer plus de 50 % de la longueur du stand. Les parties vitrées (à voir selon les cas, le vitrage non dépoli est souvent un compromis), rideaux, voilage, adhésif dépoli, cloison à mi-hauteur... ne seront pas considérés comme des ouvertures. A contrario, les ouvertures s'entendent comme des unités de passage physiques.

- Toute fermeture au-delà des 50 % devra respecter un retrait de 2 m par rapport aux allées de circulation et devra être soumise à autorisation.
- Les faces donnant sur les stands voisins doivent être peintes ou habillées.

Le gros mobilier, l'agencement principal, les stands et les aménagements de plancher légers en superstructures ne doivent en rien faire obstacles au bon fonctionnement des installations de désenfumage, de détection ou à l'accessibilité des moyens de secours mobiles (ex. RIA).



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

• CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT : VELUMS, STANDS COUVERTS ET PLAFOND

Les vélums d'allure horizontale sont autorisés à condition d'être en matériaux de catégorie M1. Ces vélums doivent être pourvus de système d'accrochage suffisamment nombreux ou d'armatures de sécurité suffisantes pour empêcher leur chute éventuelle pendant l'évacuation éventuelle du public (AM10).

Conformément à l'article T23 de l'arrêté du 25 juin 1980, les stands possédant un plafond, un faux-plafond ou un vélum plein, ainsi que ceux possédant un niveau de surélévation, doivent avoir une surface inférieure à 300 mètres carrés, être distants entre eux d'au moins 4 mètres, totaliser une surface de plafonds et faux-plafonds, (y compris celle des niveaux en surélévation) au plus égale à 10 % de la surface du niveau concerné.

Si la surface de ces stands couverts est supérieure à 50 m², chacun d'entre eux doit avoir des moyens d'extinction propres et appropriés accessibles en permanence, pendant l'ouverture au public, par au moins un agent de sécurité.

• INSTALLATION DES MATÉRIELS

Les matériels exposés ne doivent causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand. **Le matériel supérieur à 3,50 m devra respecter un retrait de 2m avec les stands voisins.**



La livraison de matériels, véhicules... nécessitant l'intervention d'un grutage, l'installation devra impérativement être faite pour le samedi 25 septembre, à 11 heures au plus tard.

• CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT : ACCUEIL DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUIRE

L'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) doit être pris en compte lors de la conception du stand. Dans un souci de non-discrimination, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir avoir accès aux mêmes prestations que les personnes « valides » qu'elles soient seules ou accompagnées. L'objectif est donc de veiller à ce que l'ensemble du stand et de ses équipements et services soient parfaitement accessibles par toutes les formes de handicap.

Ainsi, le concepteur du stand doit particulièrement veiller à la hauteur maximum des ressauts, aux pourcentages d'inclinaison des pentes et des devers, à la largeur des circulations à l'intérieur des stands, à la suppression des obstacles à hauteur de visage et à la hauteur des comptoirs, etc.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

- **CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT : CUISINE ET INSTALLATIONS DESTINÉES À LA RESTAURATION**

Les stands nécessitant un point d'eau doivent être impérativement placés à l'aplomb des arrivées d'eau dans les halls.

L'utilisation des appareils de cuisson électriques ou à gaz dont la puissance nominale est inférieure à 20KW et qui ne font pas partie d'un ensemble « grande cuisine » est autorisée dans les locaux accessibles au public sous réserve du respect des prescriptions techniques notamment visées aux articles GC2 à GC8 et GC16 à GC 18 de l'arrêté du 25 juin 1980, modifié par l'arrêté du 10 octobre 2005.

Ainsi, et sans que ces indications soient exhaustives, les appareils de cuisson, constituant ou non des cuisines provisoires dans les halls d'exposition, doivent être conformes aux normes françaises les concernant, être fixés au sol lorsqu'ils ne présentent pas une stabilité suffisante, comporter un dispositif d'arrêt d'urgence de l'alimentation du combustible, être isolés, par un espace libre d'au-moins 0,50 mètre, de toutes parties inflammables voisines.

Seuls sont autorisés, comme appareils mobiles, les appareils électriques ou à gaz de puissance utile égale au plus à 4 kw.

En dérogation aux dispositions des articles GZ7 et GZ8, sont autorisés dans les locaux accessibles au public les récipients contenant 13 kilogrammes de gaz liquéfiés au plus.

Les bouteilles sans détendeur non utilisées à des fins démonstratives sont interdites.

Aucune bouteille, vide ou pleine, non raccordée ne doit être stockée à l'intérieur du bâtiment.

Les bouteilles en service doivent toujours être placées hors d'atteinte du public et être protégées contre les chocs.

Elles doivent être :

- soit séparées les unes des autres par un écran rigide et incombustible, et implantées à raison d'une bouteille pour 10 m² et avec un maximum de six par stand.
- soit éloignées les unes des autres de 5 mètres au moins et avec un maximum de six par stand.

Toutes les buées et fumées de cuisine doivent être reprises par une hotte enveloppante grâce à un ventilateur suffisamment puissant, puis filtrées (pour graisses) et désodorisées (avec filtre à charbon actif). Les eaux chargées de graisses devront être déversées dans des séparateurs à graisse avant d'être évacuées dans le réseau d'eaux usées.

Quoi qu'il en soit, vous devez valider la faisabilité de l'installation envisagée auprès de votre responsable technique Bruno McKay, bruno@lesclesdelevnement.fr Tél. +33 (0)1 48 74 04 82.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

SOL & MURS DES HALLS

Il est strictement interdit de percer, visser, clouer, sceller dans les murs, les sols et les vitrages des halls.

D'autre part, il est interdit de peindre ou de marquer les murs et les sols des halls.

Charges admissibles des planchers au m² des halls 5, 6 et 7 : 1 500 kg/m².

Afin de protéger l'aspect des sols des halls d'exposition, le parc des expositions impose l'utilisation de scotch double face « sols fragiles » pour la pose des revêtements de sols.

L'ensemble des moyens de levage et d'approvisionnements doivent être équipés chaussette ou de roue blanche afin de ne pas détériorer les sols des halls.

Tous les débris (moquette, adhésif...) doivent être retirés. Les dégâts constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant responsable.

L'exposant est lui-même responsable pour ses prestataires : décorateurs, installateurs, entrepreneurs...

RÈGLE D'UTILISATION DES SONORISATIONS SUR LES STANDS

Les exposants qui désirent utiliser des moyens de sonorisation sur leur stand doivent obligatoirement respecter une norme dans le but de limiter les nuisances pouvant gêner leurs stands voisins.

31



La puissance sonore maximum admissible diffusée dans les stands ne devra en aucun cas dépasser 65 Db mesuré à 1 m des haut-parleurs.

Tout manquement à cette règle entrainera la coupure de l'alimentation électrique de cette sonorisation et du stand affaissant.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES STANDS

L'alimentation en énergie électrique de chaque stand est réalisée à partir des installations fixes du parc des expositions, à travers des installations permanentes ou semi-permanentes. **Un branchement ne peut desservir qu'un seul stand.**

Il est mis à disposition de chaque stand ou exposant un coffret, protégé, dans sa partie supérieure, par un capot comprenant :

- 1 jeu de coupe-circuit HPC calibré à hauteur de la commande de l'exposant.
- 1 interrupteur différentiel 30 mA.

Les installations électriques des stands, notamment l'éclairage et les réseaux de prises de courant, sont réalisées sous la responsabilité des exposants, par des personnes particulièrement averties possédant les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec la réglementation.

Les travaux doivent être exécutés conformément aux dispositions de la norme NFC 15-100 des articles T35 et T 36 de l'Arrêté du 18 novembre 1987.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

PLAN SANITAIRE MEETT SPÉCIAL COVID 19 (pour information)

Pour info, nous vous donnons les mesures d'ores et déjà appliquées par le MEETT de Toulouse.

<h3>Protéger </h3> <p>Equiper nos équipes et nos prestataires de dispositifs de protections spécifiques. Former nos équipes aux enjeux liés aux Covid-19.</p> <p> S'assurer que le virus ne se propage pas sur nos sites.</p> <ul style="list-style-type: none"> Port du masque obligatoire pour toute personne sur site (à la charge de l'organisateur pour les participants) Mise à disposition de gel hydroalcoolique aux entrées et lieux stratégiques des bâtiments Installation de protection plexiglass 	<h3>Nettoyer </h3> <p>Augmenter la fréquence du nettoyage et cibler les zones sensibles (sanitaires, points de contact...).</p> <p> Assurer une désinfection régulière des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Fréquence accrue du nettoyage et de l'évacuation des déchets, mise en place de poubelles fermées Désinfection des zones de contact ascenseurs, rampes d'escaliers / escalators, poignées de portes, banques d'accueil ... Focus blocs sanitaires Nettoyage renforcé, mise à disposition de gel hydroalcoolique, arrêt des sèche mains soufflant et remplacement par essuie-mains à usage unique
---	--

32

<h3>Réguler les flux </h3> <p>Adapter nos bâtiments et gérer les flux de circulation aux circonstances.</p> <p> Organiser le parcours des usagers des sites</p> <ul style="list-style-type: none"> Ajustement de la capacité maximale d'accueil neutralisation d'un siège entre deux groupes, comptage à l'entrée et à la sortie des bâtiments Aération des bâtiments renforcement des fréquences de ventilation, ouverture des portes extérieures Distanciation des usagers marquage au sol aux emplacements névralgiques (entrées, ascenseurs, escalators...) Adaptation de l'offre restauration privilégier les plateaux ou paniers repas et le service à l'assiette ou à la personne 	<h3>Inform </h3> <p>Rappeler les règles d'hygiène et de distanciation à appliquer sur les sites de Toulouse Evénements.</p> <p> Communiquer pour garantir l'adhésion de tous</p> <ul style="list-style-type: none"> Affichage des gestes barrières aux points névralgiques des bâtiments Marquages au sol pour visualiser la distanciation Annonces sonores envisageables sur les salons professionnels et grand public Désignation d'un référent au sein du site et de l'organisateur, spécifique Covid-19
--	---



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON

Pour consulter le Règlement général du salon, reportez-vous à votre bon de commande.

NOTICE DE SÉCURITÉ EXPOSANTS

** ATTENTION IMPORTANT **

La législation en matière de prévention des accidents du travail impose une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour tout chantier mettant en présence au moins deux entreprises ou travailleurs indépendants.

La Notice Exposant qui vous est communiquée définit l'ensemble des mesures propres à prévenir les risques découlant de l'interférence des activités des différents intervenants sur cette manifestation. Ce document est à l'initiative du GIE Objectif transport public, l'Organisateur du salon conformément aux prescriptions définies par les textes en vigueur et en particulier la Loi du : 31.12.1993 N° 93-1418 et le Décret du 26.12.1994 N°94-1159 Modifié et complété par le Décret n° 2003-68 du 24.01.2003.

Il vous est donc demandé de l'étudier et d'appliquer les mesures réglementaires définies dans ce document. Le présent Plan Général de Coordination ne peut se substituer aux dispositions du Code du Travail. Il ne diminue en rien les responsabilités et les devoirs des entreprises intervenant sur le site.

Pour les Rencontres nationales du transport public 2021, cette mission de coordination est assurée par Christophe GRIMAL, chargé de sécurité, joignable au +33 (0)6 64 34 83 66, email : apsi33cc@gmail.com.

Ce document est un **Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la Santé destiné à l'Exposant, ses fournisseurs et sous-traitants** fondé sur les principes généraux de prévention, à savoir :

- Éviter les risques,
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
- Combattre les risques à la source,
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique,
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui est moins dangereux,
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent la technique, l'organisation du travail et les conditions de travail,
- Prendre des mesures de protections collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protections individuelles.

L'exposant a le devoir et l'obligation légale de :

- 1. Valider l'attestation de notice de sécurité en la cochant sur le site Internet du salon depuis l'Espace privé Exposant.**
- 2. Transmettre l'information de cette notice à tous les prestataires mandatés par ses soins qui interviennent, lors des périodes de montage et de démontage, sur son stand.**



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

Dans le cas où votre stand :

- **Est construit par au moins deux entreprises indépendantes (sous-traitants inclus),**
- **Comporte des cloisons/décors d'une hauteur supérieure à 3 mètres.**

Si oui à l'un au moins de ces renseignements :

Vous devez missionner un Coordonnateur de SÉCURITÉ et PROTECTION de la SANTÉ pour les périodes de montage et de démontage et communiquer ses coordonnées ainsi que son PGCS (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et Protection Santé) pour le **1^{er} septembre 2021 au plus tard**, à :

Christophe GRIMAL

Chargé de Sécurité

+33 (0)6 64 34 83 66

Email : apsi33cc@gmail.com

Cette mission de coordination ne peut en aucun cas être conduite par vous-même ou votre standiste / bureau d'étude. Elle doit être assurée par un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé possédant une attestation de compétence officielle.

**** OBLIGATOIRE ****

Durant les périodes de montage et de démontage, l'accès aux halls d'exposition sera autorisé uniquement aux personnes munies d'un badge Montage/Démontage.

Rappel de l'obligation de protection :

Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelles anti perforation) est obligatoire pour toute personne pénétrant sur le site du salon pendant ces périodes.

Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes et pour toute tâche présentant un risque.

Pour être acceptés dans les halls les appareils de coupe ou de ponçage, électriques fixes ou portatifs, devront obligatoirement être équipés d'un système de récupération de poussière. (Art. R 4412-70 du Code du Travail).

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DES SALONS

PRÉAMBULE

L'arrêté du 1^{er} août 2006 fixe les modalités d'application des articles R 111-19 à R 111-9-3 et R 111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création. Généralement les Halls, les halls d'expositions et les installations des parcs d'expositions répondent aux exigences de cet arrêté : accessibilité, sanitaires, parking etc.

Par ailleurs au titre des installations ouvertes au public lors de leur création, il est nécessaire de permettre aux personnes handicapées d'accéder aux stands, aux salles de conférences ou de réunions, aux tribunes et gradins ou aux espaces de restauration.

Il est rappelé ci-après, les mesures générales et particulières s'appliquant aux installations créées sur les salons et les foires exposition.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

ACCÈS DES STANDS À SIMPLE NIVEAU

Chaque stand, espace ouvert au public, équipé d'un plancher d'une hauteur supérieure à 2 cm doit être accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Une ou plusieurs rampes, d'une largeur minimale de 0,90 m, facilitera cet accès. Les pentes respecteront les pourcentages suivants :

- pente de 4 % sans limitation de longueur de cheminement,
- pente 5 % sur une longueur < 10,00 m,
- pente de 8 % sur une longueur < 2,00 m,
- pente de 10 % sur une longueur < 0,50 m.

Un débâtement circulaire de 1,50 m sera laissé libre de manoeuvre à chaque extrémité de la rampe.

CHEMINEMENTS

- Largeur de 1,40 m au minimum.

AMÉNAGEMENT DES SALLES OU ESPACES RECEVANT DU PUBLIC ASSIS (CONFÉRENCES, GRADINS, TRIBUNES, ETC.)

Il sera aménagé des emplacements réservés aux personnes circulant en fauteuil roulant.

Ces emplacements devront être situés en dehors des allées de circulation et proches des sorties. Leur nombre sera calculé à raison de 2 places pour les 50 premiers sièges et de 1 place par tranche de 50 sièges supplémentaires.

35

COMPTOIRS D'ACCUEIL, BANQUES D'INFORMATION

Les comptoirs d'accueil et les banques d'information devront être accessibles aux personnes circulant en fauteuil roulant.

- Hauteur de 0,80 m, un vide de 0,30 m de profondeur sur 0,70 m de haut, permettant le passage des genoux.



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

DÉCLARATION DE MATÉRIEL EN FONCTIONNEMENT

**À ne remplir que si vous êtes concernés par une des rubriques ci-dessous et à renvoyer pour le lundi 2 août au chargé de sécurité, Christophe GRIMAL, Tél. +33 (0)6 64 34 83 66
Email : apsi33cc@gmail.com**

Nom de la société : _____
Responsable _____ Fonction : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville _____
Pays : _____
Tél. _____ Email : _____
HALL/ALLÉE/N° DE STAND : _____

RISQUES SPÉCIFIQUES

Source d'énergie supérieure à 100k VA :

Puissance utilisée : _____
Liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs des véhicules automobiles) : _____
Nature : _____
Quantité : _____
Mode d'utilisation : _____

36

RISQUES NÉCESSITANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION OU UNE DEMANDE PARTICULIÈRE :

Attention : si vous envisagez d'utiliser un matériel figurant ci-dessous, reportez-vous à la Notice et Règle de sécurité.

Moteur thermique ou à combustion : _____
Gaz liquéfiés (acétylène, oxygène, hydrogène ou gaz présentant les mêmes risques) : _____
Nature : _____
Quantité : _____
Laser : _____

TYPE DE MATÉRIEL OU D'APPAREIL PRÉSENTÉ EN FONCTIONNEMENT

IMPORTANT : les matériels présentés en fonctionnement doivent comporter des écrans ou carters fixes et bien adaptés mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon à ce que les parties dangereuses soient tenues de la portée du public, et à tout le moins à une distance d'un mètre des circulations générales. Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Date :

Signature (précédée du nom) :

Cachet de la société



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

FICHE VÉHICULES EXPOSÉS

Fiche à retourner obligatoirement pour le lundi 13 septembre 2021 à

Bruno McKAY

Tél. +33 (0)1 42 31 22 22 // Email : bruno@lesclesdelevenement.fr

Nom de la société :

Responsable :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél.

Tél. Portable :

Email :

HALL/ALLÉE/N° DE STAND :

SUR STAND :

Nombre de véhicules :

Véhicule(s) roulant(s)

OUI NON

Si non, pensez à prévoir votre levage.

Si besoin, vous pouvez nous contacter et nous présenter un dossier complet.

Dimensions et type de véhicule(s) :

Date et heure d'arrivée des véhicules **sur stand** :

37

HORS STAND :

Nombre de véhicules :

Véhicule(s) roulant(s)

OUI NON

Si non, pensez à prévoir votre levage.

Si besoin, vous pouvez nous contacter et nous présenter un dossier complet :

Dimensions et type de véhicule(s) :

Date et heure d'arrivée des véhicules **hors stand** :

Date :

Signature précédée de la mention « certifié exact » :



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

GUIDE DE L'EXPOSANT

RÈGLEMENT & FORMALITÉS

BADGES MONTAGE & DÉMONTAGE

Pour des raisons de sécurité, lors de votre entrée dans le hall d'exposition les gardiens peuvent vous demander votre « BADGE MONTAGE-DÉMONTAGE » justifiant la nécessité de votre présence sur les lieux.

Imprimez-le et conservez-le sur vous !



Toulouse
28-30 sept.
Rencontres nationales
du transport public

BADGE MONTAGE - DÉMONTAGE

38



N'oubliez pas de transmettre cette page à tous vos prestataires qui seront présents sur votre stand lors du montage et du démontage.